



Ai-je un statut ou une qualification cadre ?

Par **MorpheusLegaVox**, le **28/05/2017** à **10:56**

Bonjour, j'essaie tant bien que mal de m'inscrire à pole emploie, et pour cocher la case oui dans "Avez-vous cotisé, pendant cet emploi, à une caisse cadre du secteur privé ?"

Je suis Obligé de dire que j'ai un statut ou une qualification cadre.

J'ai cotisé via l'article 36 sans être assimilé cadre.

es ce que j'enfreins les articles de loi que menace pole emploi en cas de fausse déclaration si je coche oui ?

Par **P.M.**, le **28/05/2017** à **17:10**

Bonjour,

Si effectivement vous avez cotisé par l'intermédiaire de l'employeur à une caisse de cadre avec retenue sur les bulletins de salaire, vous ne faites pas de fausse déclaration en répondant "oui"...